



Communiqué à la presse  
22 juillet 2012

## Une première mesure pour la reconnaissance de la médecine scolaire

Le SNMSU-UNSA Éducation (syndicat majoritaire des médecins de l'Éducation nationale\*) se félicite de la publication tant attendue des décrets\*\* de première revalorisation de la médecine scolaire. Ils assureront une entrée dans la profession de médecin de l'Éducation nationale à un indice équivalent à celui de médecin inspecteur de Santé publique et offriront un meilleur déroulement de carrière que celui jusqu'à présent proposé aux praticiens exerçant à l'Éducation nationale.

Cette revalorisation indiciaire reste une première étape en vue des réajustements nécessaires avec les autres médecins de la Fonction publique.

Plus largement, une réorganisation de la médecine scolaire et universitaire et de ses missions au service de la santé des enfants, des adolescents, des jeunes dans leur globalité est encore à assurer. Mais la publication de ces décrets est, pour le SNMSU-UNSA Éducation, un geste fort envers les médecins qui attendaient reconnaissance de leur investissement professionnel réalisé dans des conditions difficiles ces derniers temps.

C'est aussi un signe envers les jeunes médecins qui pourront compter sur une meilleure évolution de carrière, une prise en compte plus adaptée de leurs compétences et de leurs responsabilités. C'est une première mesure d'urgence prise pour initier la rénovation de la médecine scolaire, unanimement préconisée par la Cour des comptes et les assemblées parlementaires.

**Corinne VAILLANT,**  
**Secrétaire générale**  
**du SNMSU-UNSA Éducation**  
Le 22 juillet 2012

\* Aux élections professionnelles de novembre 2010, le SNMSU-UNSA Éducation a obtenu plus de 60% des voix à la commission paritaire nationale des médecins de l'Éducation nationale.

\*\* Les décrets sont les suivants :

- D. 2012-899 du 20 juillet 2012 modifiant le D. statutaire de 1991 : <http://goo.gl/DAkz8> ;
- Décret n° 2012-900 du 20 juillet 2012 modifiant le D. de 2009 sur l'échelonnement indiciaire des médecins de l'Éducation nationale : <http://goo.gl/wQYkA>.